

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club de Royale Palette Gembloux asbl (N 045) organise le 27 Janvier 2019 à Palette Gembloux ; Rue de Fleurus, 2 ; 5030 Gembloux le 13^{ème} Masters Namurois. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des 19^{ème} Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de 6 tables et de balles de couleur blanche. Le maximum d'inscriptions sera de 150.
4. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.
5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC - E6/E4 – E2/E0 – D6/D4 – D2/D0 – C). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série directement supérieure ou une série spéciale. Les dames s'inscrivent en série Messieurs comme les messieurs
7. Le 1^o tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf **éventuellement** les séries spéciales (ce cas de figure doit être annoncé préalablement). De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :
 - 8 h 30 : Série E6/E4
 - 10 h 00 : Série NC
 - 10 h 30 : Série E2/E0
 - 12 h 30 : Série D6/D4
 - 14 h 30 : Série D2/D0
 - 16 h 00 : Série C Spécial
 - 17 h 30 : Série C
15. Inscriptions : Elles sont à envoyer à Monsieur Jacob Sébastien ; Rue Joseph Eusèbe, 12 ; 5020 Flawinne
.....
Tel: 0472/29.55.44 ou E-mail : tasmania_devil9@hotmail.com
Jusqu'au jeudi 24 Janvier 2019
L'élaboration des tableaux aura lieu le 25 janvier 2018 à 18 h 30 à l'adresse suivante :
Royale palette Gembloux ; Rue de fleurus, 2 ; 5030 Gembloux
.....
16. Prix : Des prix en espèces seront remis aux quatre premiers de chaque série en fonction du nombre de participants de chaque série .
.....
17. Résultats : Les résultats sont à envoyer à Grandjean Frederic 74 Rue des Nobles 5003 St-Marc sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là.

JUGE-ARBITRE
Dominique Quineau

ADJOINTS EVENTUELS

.....
.....

Approuvé par le C.P.N. sous le n° PN/18-19/M13